

# COMPRENDRE MA FACTURE D'EAU

A Bourg Saint Maurice - les Arcs,  
deux tarifications sont appliquées :

Tarif été du 01/05 au 30/10

Tarif hiver du 01/11 au 30/04



**Le tarif hiver est plus élevé car les installations sont dimensionnées à la fréquentation hivernale**

**EN FRANCE DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS L'EAU FINANCE L'EAU.**

→ les recettes d'eau et d'assainissement financent les travaux et charges liés à l'eau et l'assainissement.

## LA FACTURE D'EAU SE COMPOSE DE 3 PARTIES :

**DISTRIBUTION DE L'EAU :**  
relative à l'eau potable

**COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES EAUX USÉES :**  
relative à l'assainissement

**ORGANISMES PUBLICS :**  
relative aux redevances  
à l'Agence de l'eau pour  
la lutte contre la pollution  
et la modernisation des  
réseaux de collecte



La commune dépend du Syndicat d'Assainissement de Haute Isère (SAHI) pour le traitement des eaux usées. Le SAHI doit remettre aux normes la station d'épuration, le projet est estimé à 17 M€ HT. De ce fait, la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a du augmenter le prix de l'eau.

Individualisation de compteurs des copropriétés : Demander à Véolia un avis technique pour savoir si l'individualisation des compteurs est possible puis demander un devis pour les travaux à un plombier. Chaque propriétaire aura ensuite sur sa facture 1 location compteur + 1 abonnement + consommations au m<sup>3</sup> consommé.

# VOTRE FACTURE

## DÉSIGNATION

### EAU

Abonnement (part distributeur)

Abonnement (part communale)

Location compteur

Consommation eau (distributeur)

Consommation eau (commune) T0-80

Consommation eau (commune) T81-800

Consommation eau (commune) T >800

Préservation des ressources en eau

### ASSAINISSEMENT

Abonnement (part distributeur)

Abonnement (part communale)

Abonnement SAHI

Consommation assainissement (distributeur)

Consommation assainissement (commune) T0-80

Consommation assainissement (commune) T81-800

Consommation assainissement (commune) T >800

Consommation SAHI

### ORGANISMES PUBLICS

Pollution

Modernisation des réseaux



# EAU



# BOIRE SE LAVER

## **ABONNEMENT (PART DISTRIBUTEUR)**

Droit d'accès au service d'alimentation en eau potable représentant les charges fixes du service (relèves, analyses, interventions techniques). 1 abonnement par logement (unité logement). Dans une copropriété, 25 abonnements pour 25 logements.

## **ABONNEMENT (PART COMMUNALE)**

Droit d'accès au service d'alimentation en eau potable représentant les charges fixes du service (relèves, analyses, interventions techniques). 1 abonnement par logement (unité logement). Dans une copropriété, 25 abonnements pour 25 logements.

## **LOCATION COMPTEUR (PART DISTRIBUTEUR)**

Location du compteur qui comptabilise la consommation. Tarifs différents en fonction du diamètre du compteur.

## **CONSOMMATION EAU (DISTRIBUTEUR)**

Produits perçus par Véolia pour financer les charges de fonctionnement et des travaux (travaux, réparations fuites).

## **CONSOMMATION EAU (COMMUNE) T0-80**

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et des travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, conduite adduction eau potable Arc 1800, travaux du schéma directeur d'eau potable...).

## **CONSOMMATION EAU (COMMUNE) T81-800**

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et des travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, conduite adduction eau potable Arc 1800, travaux du schéma directeur d'eau potable...).

## **CONSOMMATION EAU (COMMUNE) T >800**

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et des travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, conduite adduction eau potable Arc 1800, travaux du schéma directeur d'eau potable...).

## **PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU**

Taxe prélevée par Véolia et reversée à l'Agence de l'eau.



# ASSAINISSEMENT

## COLLECTE DES EAUX USÉES + TRAITEMENT EN STATION D'ÉPURATION



### ABONNEMENT (PART DISTRIBUTEUR)

Droit d'accès au service d'assainissement représentant les charges fixes du service (relèves, analyses, interventions techniques). 1 abonnement par logement (unité logement)-Dans une copropriété 25 abonnements pour 25 logements..

### ABONNEMENT (PART COMMUNALE)

Droit d'accès au service d'assainissement représentant les charges fixes du service (relèves, analyses, interventions techniques). 1 abonnement par logement (unité logement) Dans une copropriété 25 abonnements pour 25 logements.

### ABONNEMENT SAHI

Abonnement au Syndicat d'Assainissement de Haute Isère (SAHI) pour la partie traitement des eaux usées-station d'épuration.

### CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (DISTRIBUTEUR)

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et les travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, collecteur principal Arc 1800-1600 travaux du schéma directeur d'assainissement).

### CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (COMMUNE) T0-80

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et les travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, collecteur principal Arc 1800-1600 travaux du schéma directeur d'assainissement).

### CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (COMMUNE) T81-800

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et les travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, collecteur principal Arc 1800-1600 travaux du schéma directeur d'assainissement).

### CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (COMMUNE) WT >800

Produits perçus par la commune pour financer les charges de fonctionnement et les travaux (extensions de réseaux, reprises réseaux vétustes Rue Dessertaux, Avenue Maréchal Leclerc, collecteur principal Arc 1800-1600 travaux du schéma directeur d'assainissement).

### CONSOMMATION SAHI

Syndicat d'Assainissement de Haute Isère (SAHI) pour la partie traitement des eaux usées-financement travaux collecte eaux usés et station d'épuration.

# ORGANISMES PUBLICS



## RÉGLEMENTAIRE TAXES DE L'AGENCE DE L'EAU

### POLLUTION

0.28€/m<sup>3</sup> d'eau potable.

### MODERNISATION DES RÉSEAUX

0.16€/m<sup>3</sup> d'eau assainie.

### PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

0.086€/m<sup>3</sup>

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES TAXES DE L'AGENCE DE L'EAU RDV SUR [WWW.EAURMC.FR](http://WWW.EAURMC.FR)

